



Monsieur Ludovic COURBE  
Secrétaire du syndicat CGT  
FPT Bourbon-Lancy

à

Monsieur Giovanni BRUNETTI  
Directeur de L'Etablissement FPT  
Avenue Puzenat  
71 140 Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, vendredi 23 Décembre 2011

Objet : Grille des salaires

Monsieur,

Afin de défendre les droits de l'ensemble des salariés dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir une nouvelle grille des salaires allant du coefficient 170 à cadre.

Nous vous rappelons que l'article 2 de l'accord d'Etablissement portant sur l'aménagement du barème des rémunérations du 21 octobre 1986 mentionne explicitement que ce barème comporte un niveau maximum et minimum pour chaque coefficient.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le syndicat CGT  
Le secrétaire  
Ludovic COURBE

Copie : M. Pietro ZANINI, Directeur des Ressources Humaines  
Mme Murielle MIRANDA, Responsable Administration du Personnel  
Mme Angèle CILIONE-AUTIER, Inspecteur du Travail